



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 21 c) de l'ordre du jour provisoire

Stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques

Un cadre stratégique pour l'action climatique de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent rapport donne un bref aperçu du cadre stratégique proposé (GC.19/CRP.5) pour intégrer des considérations relatives aux changements climatiques dans les opérations et les activités de l'ONUDI en vue de promouvoir une industrialisation climatiquement neutre et de faciliter la réalisation des objectifs d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets que se sont fixés les États Membres.

I. Introduction

1. Les changements climatiques ont des répercussions sur les écosystèmes, la santé humaine, les infrastructures et les économies, contribuent à une accélération de la dégradation de l'environnement, entraînent des difficultés et des coûts économiques et sociaux considérables, et constituent donc l'un des enjeux majeurs de notre époque. Les effets conjugués des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution contribuent à une multiplication des risques, entravent la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mettent en péril les progrès accomplis au prix de grands efforts dans la réalisation des objectifs de développement prioritaires des États Membres. Le Rapport sur les objectifs de développement durable 2020 montre en outre que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a rendu la réalisation des objectifs de développement durable encore plus difficile et souligne la nécessité d'un financement incitatif de la transition vers une économie qui soit à la fois sobre en carbone et résiliente face aux effets des changements climatiques.

2. Les conclusions du sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sont claires et sans équivoque. L'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur, des sécheresses, des incendies de forêt, des inondations et de l'élévation du niveau de la mer, qui résulte de la hausse

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



des niveaux d'émissions anthropiques de gaz à effet de serre, est amenée à durer et devrait avoir des conséquences connexes potentiellement dévastatrices pour la société mondiale.

3. L'ONUDI doit trouver la place qui lui revient pour relever ce défi mondial et tirer parti des compétences considérables dont elle dispose pour aider les États Membres à atteindre leurs objectifs climatiques. Comme il est urgent de prendre des mesures accélérées pour faire face aux multiples crises imbriquées qui sont aggravées par les changements climatiques, les pays agissent. De fait, près de 150 d'entre eux se sont engagés à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici au milieu du siècle. Toutefois, si nous voulons renforcer notre résilience face aux effets des changements climatiques et assurer une transition équitable vers une société à faible émission de carbone, une transformation fondamentale de l'économie mondiale s'impose pour ouvrir la voie à un développement respectueux de l'environnement, économe en ressources et neutre sur le plan des émissions de gaz à effet de serre.

4. L'industrie et la politique de développement industriel jouent un rôle essentiel dans cette transformation. En effet, l'industrie est directement responsable de plus d'un tiers de la consommation mondiale d'énergie primaire et des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie, notamment les secteurs dont il est difficile de réduire les émissions, comme ceux des produits chimiques, de l'acier et du ciment. Mais l'industrie est également un moteur pour l'amélioration de l'efficacité et l'adoption de démarches novatrices permettant de favoriser des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. En tant que tel, le secteur industriel – qui est au cœur du mandat de l'ONUDI – jouera donc un rôle essentiel pour déterminer si une action climatique conforme aux objectifs convenus sera réalisable.

5. L'ONUDI est l'organisation la plus étroitement liée à l'industrie au sein du système des Nations Unies. Elle a pour mandat de promouvoir un développement industriel inclusif et durable en vue d'éliminer la pauvreté, de créer une prospérité partagée et d'assurer la durabilité environnementale. Les activités de l'ONUDI vont dans le sens de chacune de ces priorités et ouvrent la voie à une croissance économique soutenue et à la création d'emplois, à l'amélioration des conditions de travail, à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, ainsi qu'à la mise au point et à l'adoption de technologies vertes innovantes et d'approches circulaires.

6. En engageant une lutte systématique contre les changements climatiques, l'ONUDI sera mieux placée pour aider ses principaux partenaires et parties prenantes à atteindre leurs objectifs prioritaires dans ce domaine. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les États Membres de l'ONUDI sont en train de soumettre à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées, qui décrivent précisément les mesures qu'ils s'engagent à prendre pour lutter contre les changements climatiques. Ces mesures concernent l'ensemble de leurs priorités de développement économique, social et environnemental. Parmi les plus prometteuses, nombreuses sont celles qui s'inscrivent dans le mandat de l'ONUDI et qui pourraient bénéficier des compétences de l'Organisation en matière de développement industriel inclusif et durable.

II. Pourquoi un cadre stratégique ?

7. Les travaux menés par l'ONUDI pour promouvoir des solutions climatiques liées au rôle de l'industrie et à la politique de développement industriel sont essentiels pour permettre aux États Membres de réaliser leurs CDN et d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ceux du Programme 2030 et l'objectif qui y est associé de zéro émission nette d'ici au milieu du siècle.

8. L'ONUDI propose d'élaborer un cadre stratégique pour orienter ces solutions et intégrer l'action climatique dans ses opérations et activités. Ce cadre se situera dans la ligne des autres stratégies, programmes et objectifs de l'Organisation, qui

concernent notamment les pays à revenu intermédiaire, les petits États insulaires en développement, les situations de sortie de conflit ou de crise, le genre et la quatrième révolution industrielle.

9. Le cadre mettra en évidence l'engagement de l'ONUDI à adopter une démarche globale et coordonnée pour intégrer des considérations climatiques dans l'ensemble de ses activités et augmenter le degré de priorité accordé à l'adoption de technologies et d'approches essentielles à la décarbonisation sociétale. Il contribuera à renforcer la coordination au sein de l'Organisation dans des domaines qui permettent une adaptation aux changements climatiques et le respect des priorités des États Membres. Il permettra à l'ONUDI de mettre en œuvre des pratiques exemplaires et de mieux rendre compte des retombées qu'ont l'ensemble de ses activités sur le climat ; de se concentrer sur les domaines où ses compétences sont les plus utiles à l'atténuation des effets des changements climatiques ; de renforcer l'appui apporté en matière d'adaptation aux changements climatiques et de protection des infrastructures industrielles contre les risques climatiques ; de mieux intégrer ses travaux sur le passage au numérique et la quatrième révolution industrielle ; d'intensifier sa coopération avec des partenaires financiers extérieurs ; de mieux comprendre et de mettre en évidence les retombées positives, notamment pour le climat, de son mandat en faveur d'un développement industriel inclusif et durable et des activités qu'elle mène dans ce sens ; de faciliter l'alignement sur les programmes de partenariat pays et les programmes de pays ; et de coopérer de manière plus systématique et stratégique avec les États Membres et les partenaires extérieurs, de façon à mieux mettre en valeur les retombées de ses activités sur le climat.

10. Le cadre prendra également en compte le fait que les interventions de l'ONUDI en faveur d'un développement industriel inclusif et durable sont pilotées par les pays, en mettant en évidence le rôle que jouent les bureaux hors Siège et les bureaux régionaux de l'Organisation dans la prestation de services efficaces, la création de partenariats et la mobilisation de ressources aux fins d'une industrialisation inclusive et durable dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

III. Des réalisations ambitieuses

11. L'ambition de cette démarche coordonnée est de promouvoir une industrialisation inclusive et durable qui aide les pays à atteindre les objectifs arrêtés par la communauté internationale en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Le cadre aidera à élaborer une stratégie climatique en concertation avec les États Membres. Les objectifs et les domaines d'intervention définis dans cette stratégie seront axés sur un développement industriel compatible avec le climat, comme les mesures de réduction des émissions prévues pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. La stratégie sera adaptée aux priorités des États Membres et permettra de protéger la vie et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables face à la crise climatique.

12. L'alignement sur ces engagements internationaux permettra d'assurer un avenir où :

a) Les modèles d'industrialisation et les infrastructures physiques qui y sont associées sont sources de prospérité et contribuent à réduire la vulnérabilité face aux conséquences des changements climatiques ;

b) L'industrie joue un rôle moteur dans la transition vers des économies ayant atteint l'objectif de zéro émission nette d'ici au milieu du siècle ;

c) Les hommes et les femmes de tous âges jouent un rôle actif et bénéficient des possibilités de création d'entreprises et d'emplois verts qu'offre la transition vers un développement industriel compatible avec le climat.

13. La collaboration entre les pays, les secteurs et acteurs industriels et la société civile sera essentielle pour mener à bien le changement en profondeur nécessaire à un développement industriel compatible avec le climat. Des approches bien intégrées sont cruciales : le transfert et le déploiement de technologies à grande échelle sont essentiels pour une production industrielle plus propre et plus efficace ; l'innovation et l'esprit d'entreprise sont indispensables au développement de nouvelles capacités industrielles pour la création de richesses ; et l'établissement de solides partenariats avec des acteurs étatiques et non étatiques est fondamental pour attirer les investissements et mettre en œuvre des pratiques industrielles exemplaires. Ces composantes s'appliquent à tous les domaines de travail de l'ONUDI dans la promotion d'une industrie résiliente face aux changements climatiques qui génère une croissance économique d'une manière socialement inclusive et écologiquement durable, et elles contribuent à la réalisation des résultats définis dans le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 de l'ONUDI.

14. Ce travail se reflète dans l'ensemble de réalisations essentielles que l'ONUDI va chercher à susciter aux côtés de ses partenaires et parties prenantes pour concrétiser son ambition de développement industriel compatible avec le climat. Ces réalisations de haut niveau sont les suivantes :

a) Les États Membres présentent dans leurs documents de planification nationale et leurs stratégies à long terme les diverses contributions que l'industrie peut apporter pour relever les défis liés au climat, y compris les CDN et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation aux changements climatiques ;

b) Les entreprises adoptent des pratiques et des technologies industrielles qui contribuent à améliorer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et elles en bénéficient ;

c) Des solutions industrielles innovantes au problème des changements climatiques sont commercialisées et financées à grande échelle.

15. Ces réalisations sont fortement corrélées et s'inscrivent dans le cadre du mandat de l'ONUDI consistant à accélérer le déploiement de solutions susceptibles de faciliter un développement industriel inclusif et durable. Avec l'appui des services de l'Organisation, l'adoption accrue de technologies, de politiques et d'approches destinées à promouvoir un développement industriel à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques jouera un rôle plus important dans les plans des États Membres en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Le succès de cette démarche dépendra de la volonté des milieux financiers d'allouer des ressources suffisantes à des modes de développement et de croissance économique intelligents face aux changements climatiques, ainsi que du développement accéléré d'écosystèmes propices à l'innovation qui stimulent l'esprit d'entreprise et sont sources d'avantages et d'autres retombées positives essentiels aux économies et à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.

16. Des domaines d'action prioritaires ainsi qu'un cadre logique détaillé sont décrits dans le document intitulé « A strategic framework to deliver climate impacts across UNIDO's operations and activities. Note by the Secretariat » (Un cadre stratégique pour lutter contre les changements climatiques dans l'ensemble des opérations et activités de l'ONUDI. Note du Secrétariat) (GC.19/CRP.5, en anglais seulement).

IV. Mesure à prendre par la Conférence

17. La Conférence est invitée à prendre note des informations communiquées dans le présent document.